

Élection du bureau directeur du Comité Régional Dauphiné-Savoie de Scrabble par scrutin de liste majoritaire à un tour

CALENDRIER ÉLECTORAL et MODALITÉS

Le Bureau Directeur en place (à défaut le Conseil d'Administration) désigne une personne dépositaire des candidatures. Une commission électorale composée de quatre licenciés du Comité volontaires, si possible ne faisant pas partie du bureau actuel, est mise en place pour organiser l'élection, dépouiller les votes et annoncer les résultats.

- **Le dépouillement des votes a lieu lors du dernier CA de la saison.**

- **1 mois au plus tard avant la date du CA : arrêt de la liste électorale définitive** comprenant tous les licenciés du Comité âgés d'au moins 16 ans au 31 décembre de la saison en cours, à jour de leur cotisation. Le président de la FFSc, membre de droit du Comité, apparaît sur la liste électorale.

- **1 mois au plus tard avant la date du CA : dépôt des listes de candidature, complétées et signées**, auprès de la personne désignée par le Bureau Directeur, le cachet de la poste faisant foi.

- **Les règles de composition des listes de candidature** sont définies par l'article 2.4.2 du Règlement Intérieur. Les listes doivent se présenter selon le modèle ci-dessous.

- **Vote à distance par voie électronique, sur 3 semaines et jusqu'à 1 semaine avant la date du CA, délai de rigueur**, comme admis à l'article 2.4.2 du Règlement Intérieur du Comité. Pour cela chaque licencié à jour de sa cotisation ayant une adresse électronique recevra un lien pour procéder au vote électronique librement lors de cette période sur la plateforme retenue. La liste des licenciés ayant voté sera éditée pour apposition de la motion « par voie électronique » sur la liste de contrôle des votants.

- **Bureau de vote mis à disposition par la commission électorale, entre 8h30 et 9h30, sur le lieu du CA**, pour tout licencié n'ayant pas pu voter par voie électronique. Le vote se fera par bulletin secret sous enveloppe. Les votes par procuration sont admis à raison de cinq procurations maximum par licencié.

- **Dépouillement des bulletins déposés à 9h30**, par les membres de la commission électorale. Toute enveloppe contenant plus d'un bulletin de vote ou un bulletin raturé ou annoté sera considéré comme nul.

- **Les résultats du vote** sont ajoutés aux résultats du vote électronique.

- **Annonce du résultat de l'élection** : est déclarée élue la liste ayant reçu le plus grand nombre de votes. La liste élue prend ses fonctions **le 1^{er} septembre suivant**.

**LISTE pour élection au bureau directeur
du Comité Régional Dauphiné-Savoie de Scrabble**

NOM	Prénom	CLUB	Signature

Date :